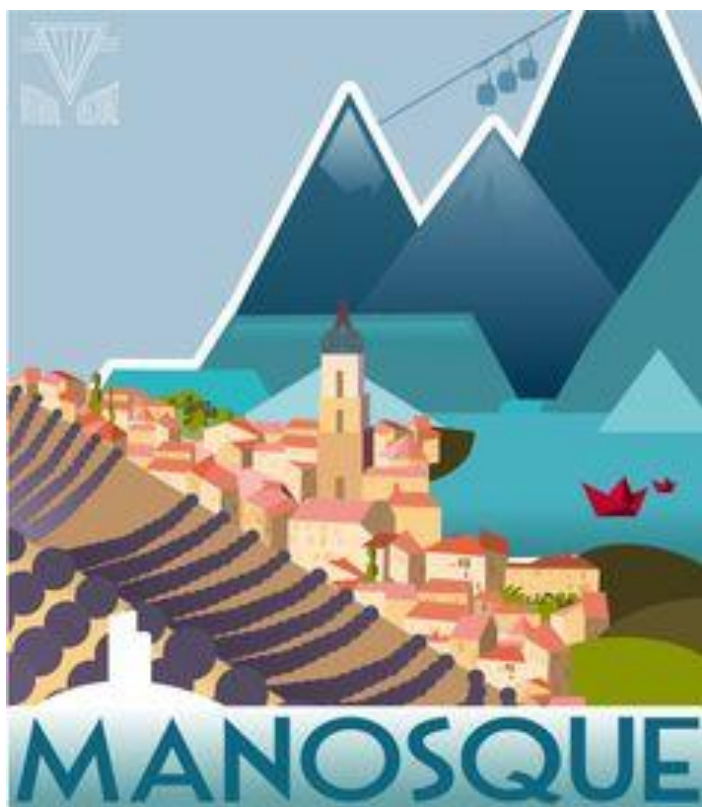
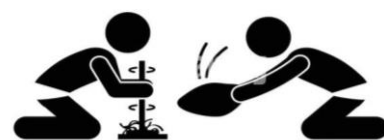
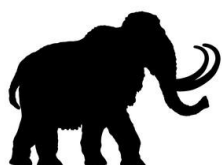




PROJET PEDAGOGIQUE Séjour MANOSQUE 11-15 ans



DU 14 AU 18 AVRIL 2025
Centre Regain Sainte-Tulle





SOMMAIRE

Présentation du Sivom de Villefranche-sur-Merpage 4 à 6

Présentation du séjour.....page 7 à 8

Intentions éducatives, objectifs pédagogiques.....page 9 à 11

Le public.....page 12 à 13

La journée typepage 14 à 16

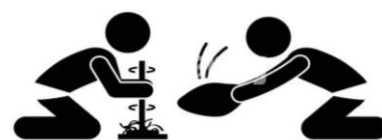
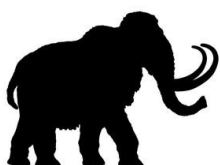
L'organisation généralepage 17 à 19

Le rôle et la place de chacunpage 20 à 23

L'évaluationpage 24 à 25

Conclusion.....page 26

Annexes (numéros utiles, planning...)page 27 à 29

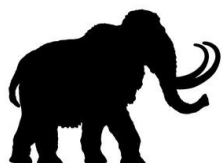




SEJOUR INTERCOMMUNAL A MANOSQUE

**DU 14 AU 18 AVRIL 2025
POUR LES 11-15 ANS**

WWW.SIVOM-VILLEFRANCHE.ORG TEL. 04 93 01 86 60





LE SIVOM DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

La Composition du SIVOM

Le SIVOM est un établissement public géré par un Comité Syndical composé de 13 membres qui sont les six maires des communes membres ainsi qu'un représentant élu par commune et un représentant supplémentaire pour la commune de Villefranche-sur-Mer.

Le Président est M. Roger Roux, Maire de Beaulieu-sur-Mer

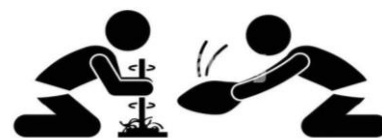
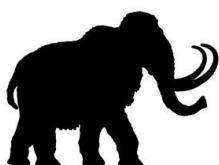
*Sivom de Villefranche-sur-Mer
4 rue de L'Esquiaou
06230 Villefranche-sur-Mer
0493018660*

Le SIVOM de Villefranche-Sur-Mer est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui regroupe les six communes du Territoire, à savoir : Beaulieu-Sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, La Turbie, St Jean Cap Ferrat et Villefranche-Sur-Mer.

Ses bureaux sont situés à Villefranche-Sur-Mer, ils sont ouverts au public de 8 h 30 à 16h30.

Attribution

Créé en 1964 pour gérer en priorité le réseau d'assainissement intercommunal, le SIVOM a vu ses attributions se multiplier au fil des années.





Aujourd'hui, il est compétent dans les domaines suivants :

Les attributions du SIVOM



Environnement

Nettoisement des plans d'eau, confortement et entretien des falaises.



Jeunesse

Centres de vacances, accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-17 ans, points jeunes pour les adolescents, accueil périscolaire.



Sécurité

Gestion de la vidéo protection à la carte, centre de la supervision urbaine intercommunale.



Brigade verte

Entretien des sentiers communaux.



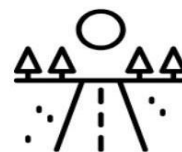
Petite enfance

Gestion du multi-accueil intercommunal d'Eze-La Turbie.



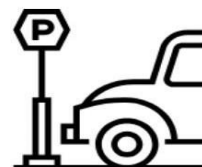
Culture

Conservatoire intercommunal de musique et des arts de Beaulieu-sur-Mer.
Médiathèques intercommunales de Cap d'Ail, La Turbie, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer.



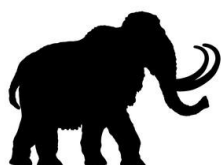
Voirie

Programme de la voirie de la commune de la Turbie.



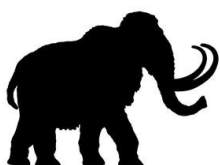
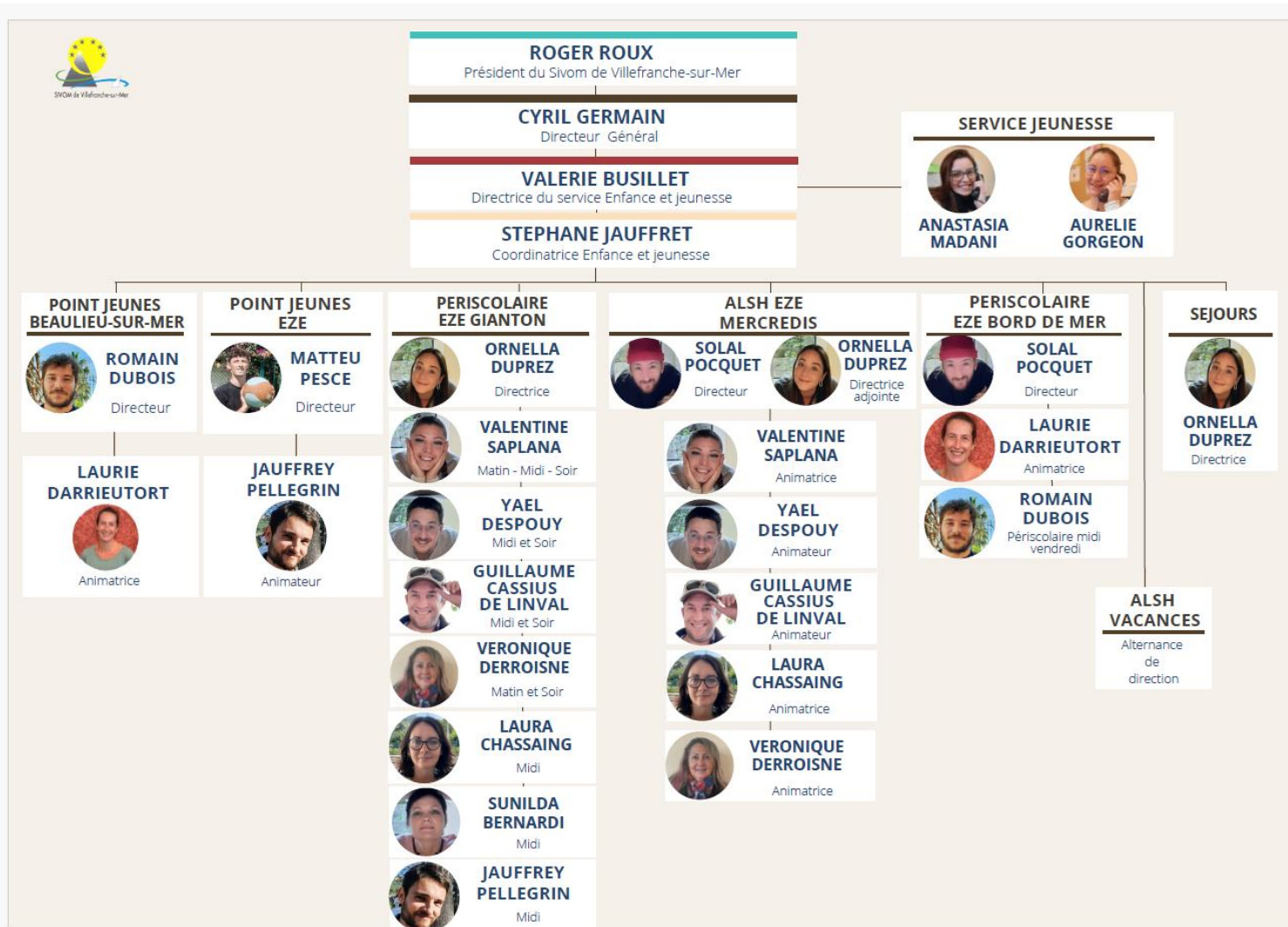
Fourrière

Enlèvement et mise en fourrière des véhicules.





Organigramme du service enfance et jeunesse du Sivom de Villefranche-sur-Mer :





PRESENTATION DU SEJOUR

Le séjour se déroulera du lundi 14 au vendredi 18 avril 2025, nous serons hébergés au centre Regain à Sainte Tulle , agréé par le ministère jeunesse et sports.

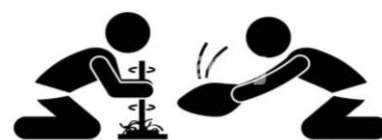
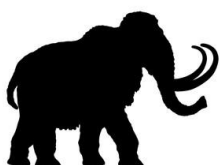
L'hébergement dispose de chambres de 2 à 3 lits. A disposition sur place une salle de restauration, salle d'activité terrain de tennis de rugby ainsi qu'un parc arboré de 16 hectares.

Le transport s'effectuera au moyen de 4 mini bus. Le départ est prévu le lundi 14 avril à la baie des Fourmis à Beaulieu sur Mer et le retour le vendredi 18 mai à l'ancienne école du plateau Saint Michel à Villefranche-sur-Mer.

Durant ce séjour les enfants pourront participer à des activités sportives et de pleine nature, à des découvertes culturelles seront également proposé des animations telles que grands jeux, veillées.

L'équipe d'animation sera composée d'une directrice, de trois animateurs, dont 1 assistant sanitaire. 24 enfants âgés de 11 à 15 ans.

De plus, des prestataires viendront encadrer les activités spécifiques (accrobranche, escalade...).





LE SEJOUR

Le séjour se déroule dans le département des Alpes-de-Haute-Provence sur les communes de Manosque et de Sainte-Tulle. Ce projet intercommunal a été co-construit pour répondre au mieux à l'attente des jeunes en leur proposant un séjour mixte, à la fois sportif et culturel, sous forme de jeux et de défis par équipe.

Les objectifs pédagogiques du séjour sont le développement de l'autonomie, le respect, la confiance en soi, l'entraide et la solidarité à travers des valeurs culturelles et sportives. Clôture du séjour par une **remise des prix le vendredi 18 avril à 16h00** dans le jardin de l'ancienne école du plateau Saint Michel à Villefranche-sur-Mer avec les élus et les familles.

L'ENCADREMENT

L'équipe est composée d'une directrice BPJEPS et 3 accompagnateurs diplômés. Les activités physiques seront encadrées par des diplômés d'Etat.

LES ACTIVITES

Les activités proposées se déroulent sous forme de jeux et de défis en équipe (4 équipes de 6)

- **Activités sportives:** Escalade, Paintball, accrobranche, jeux sportifs
- **Activités culturelles:** Visite du musée préhistorique de Quinson avec ateliers d'initiation (taille de silex, feu, tir à l'arc)
- **Veillées et soirées animées** par l'équipe: Cinéma, laser-games, soirée jeux et boom.

L'HEBERGEMENT

L'hébergement se fera dans le complexe hôtelier Regain-Route Nationale 96-04220 Sainte -Tulle agréé Jeunesse et Sports (DDCSPP).

Le complexe bénéficie de grandes surfaces intérieures et extérieures clos pour l'accueil de groupe en toute sécurité.

- Chambre de 2 à 4 lits avec douche. Les filles et les garçons dormiront séparément.
- Salle de restauration type self service avec terrasse ombragée
- Grand parc arboré et clôturé.

<http://www.hotel-regain-manosque.com/>



LA RESTAURATION

Le petit-déjeuner et le repas du soir s'effectuent sous forme de self en salle de restauration ou sur la terrasse ombragée. Le repas du midi s'effectue sous forme de panier repas pris sur les lieux des activités.

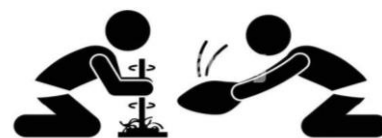
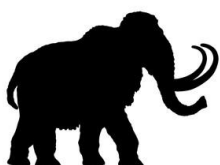
LE TRANSPORT

Le transport s'effectue au moyen de 4 minibus au départ de Beaulieu-sur-Mer (av. Fernand Dunan) le lundi 14 avril 2025 à 09h00.

Le retour est prévu à 16h00 le vendredi 18 avril à Villefranche-sur-Mer au plateau Saint Michel.

Le repas du midi du lundi 14 avril sera pris sur place au sein du service de restauration du complexe hôtelier.

SIVOM de Villefranche-sur-Mer - 4 rue de l'Esquiaou - 06230 Villefranche-sur-Mer
www.sivom-villefranche.org / 04.93.01.86.60





LES INTENTIONS EDUCATIVES DU SIVOM

-La charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse Sivom de Villefranche sur Mer :

- Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants
- Faciliter l'accès de tous les publics aux pratiques sportives, de loisirs, culturelles...
- Favoriser l'équilibre et la santé des jeunes
- Accompagner la fonction éducative des parents

CHARTRE INTERCOMMUNALE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants et des jeunes

Favoriser les actions et les projets de façon ludique en construisant la citoyenneté (bénévolat, démocratie, développement durable).
Instaurer des règles de vie et bâtir collectivement des projets.
Etre consomm'acteur de ses activités et pas seulement consommateur.
Animer, accompagner : l'adulte pose un cadre de référence en respectant la demande de l'enfant.
Encourager l'investissement de l'enfant en le laissant à l'initiative de ses projets:c'est un premier pas vers l'engagement citoyen.
Apprendre à vivre ensemble et prévenir les conflits (respect, solidarité).

Accompagner la fonction éducative des parents

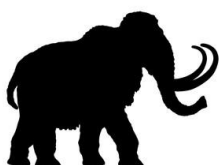
Accueillir les parents et leur faire découvrir la structure.
Associer en tant que partenaires aux projets.
Respecter les règles de la structure.
Créer du lien en instaurant un climat de confiance.
Contribuer à la continuité de leur fonction éducative.
Permettre les échanges dans l'intérêt de l'enfant.

Faciliter l'accès de tous les publics aux équipements, structures d'accueil, de loisirs, pratiques sportives et culturelles

S'appuyer sur la vie associative et la compétence des acteurs.
Accompagner la formation des encadrants.
Créer des liens.
Pouvoir accueillir tous les publics.
Favoriser l'accessibilité.

Favoriser l'équilibre et la santé des jeunes

Respecter le rythme de l'enfant.
Prévenir les conduites à risque.
Permettre au jeune d'acquérir des repères, de « faire référence à », d'apprendre à respecter des règles.
Proposer des activités physiques et culturelles pour favoriser l'épanouissement de l'enfant.
Aider à la construction de l'autonomie, l'estime de soi, la confiance en soi, savoir dire non.
Mettre en place un cadre sécurisant qui permette au jeune d'oser.
Ne pas mettre en danger le jeune socialement, physiquement et mentalement : être dans l'écoute et respecter que l'autre soit différent, valoriser l'autre.
Laisser la place au jeu.
Laisser à l'enfant son jardin secret et l'accepter





OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'équipe d'animation aura une démarche pédagogique en direction de l'enfant et pour l'enfant. Il va tenter de faire comprendre aux enfants que chacun a sa place dans le groupe et dans la société. De plus, il rendra l'enfant acteur de ses vacances et lui permettra de continuer son apprentissage dans un climat de confiance, de respect et de plaisir.

Il s'agit de responsabiliser l'enfant, lui apprendre l'autonomie, de prendre en compte son individualité, l'intégrer, le valoriser, lui apprendre à se respecter et à respecter l'autre, et le reconnaître en tant que personne.

-Découverte et respect de l'environnement :

Il est à prendre en compte au sens large, il inclut autant le centre sur lequel le groupe évolue avec l'ensemble du matériel mis à disposition que tout ce qui nous entoure : la nature, les lieux de sortie...

*Connaitre son environnement

- Mise en place d'activités aux alentours de la structure
- Découverte du milieu montagnard
- Découverte de pratiques sportives
- Découverte des activités de pleine nature

*Mettre en place des gestes pour l'environnement

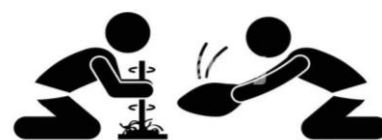
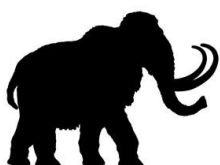
- Propreté du site d'accueil
- Propreté de la nature
- Attention portée sur le gaspillage lors des repas
- Mise en place de geste « Ecolo » au quotidien

-Développer la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité :

L'équipe d'animation veille à responsabiliser les enfants et à les amener à fonctionner collectivement au quotidien que ce soit dans la vie quotidienne, dans les temps d'animation comme des missions plus élaborés la mise en place d'un jeu avec le soutien d'un animateur, tenir un rôle d'arbitre ou dans des rôles plus simples tels que la préparation et le rangement.

*S'exprimer et donner son avis

- Proposition d'activités par les jeunes
- Organisation de débats
- Atelier à la carte



SEJOUR MANOSQUE 2025



*Pouvoir s'entraider, écouter les autres dans un but commun

- Implication des jeunes dans la vie quotidienne de la structure
- Réalisation de déco...lors d'animation spécifique par les enfants
- Organisation de temps d'animation par le groupe

-Encourager l'autonomie :

*Respecter le rythme de chacun

- Favoriser un espace de liberté aux jeunes
- Possibilité de ne rien faire si le besoin s'en fait ressentir

* Prise en compte des besoins et des envies du jeune

- Être à l'écoute des jeunes
- Mise en place d'activité à la carte

*Gestion de la vie quotidienne

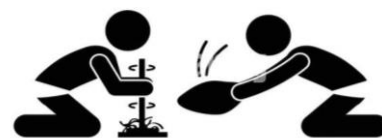
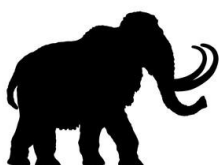
- Accompagnement sur la gestion de ses affaires
- Préparation des équipements sportifs
- Prendre soin de soi

- Objectifs spécifiques au séjour :

Découverte des activités de pleine nature : escalade, accrobranche, course d'orientation.

Découverte culturelle : visite du musée de préhistoire de Quinson.

Appropriation des enfants de leurs vacances grâce à une organisation flexible et à la carte sur le temps libre animés par l'équipe en mettant en valeurs leurs compétence propre.





LE PUBLIC

Nous accueillons une tranche d'âge de 11-15 ans.



ENFANTS DE 10 À 12 ANS
BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits »
- Besoin de compétition
- Besoin de justice et d'équité
- La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions
- Formation des bandes
- Maturation (généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Grands jeux (jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)
- Activités sportives et de plein air (jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)
- Activités créatives élaborées
- Activités d'expression
- Lecture (BD, romans, mangas, etc.)
- Chants et danses
- Découverte d'un milieu / de la nature (cueillette, création d'un herbier, etc.)
- Balades à la journée et camping
- Activités autogérées (sous la surveillance d'un adulte)



PRÉ-ADOLESCENTS DE 12 À 14 ANS
BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

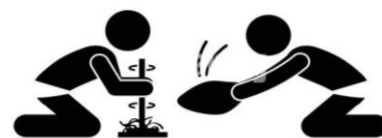
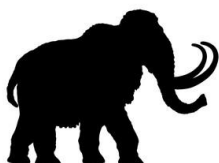
BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Modifications morphologiques profondes (se manifestent plus ou moins tôt selon l'individu)
- Apparition des pulsions amoureuses avec plus de sentimentalité chez les filles
- Début du détachement par rapport à la famille
- Besoins d'identification (idoles)
- Besoin d'initiatives et de responsabilité
- Attrait pour les créations élaborées et spécialisation des intérêts
- Besoin d'appartenance à un groupe (goûts musicaux, alimentaires, vestimentaires et idéaux)



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Grands jeux (jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)
- Activités sportives et de plein air (jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)
- Activités créatives élaborées (marionnettes à fil, nichoirs, etc.)
- Activités d'expression élaborées (montage audiovisuel, atelier photo, théâtre, débats, création d'un spectacle, etc.)
- Lecture (BD, romans, mangas, etc.)
- Jeux de société
- Chants et danses
- Balades à la journée et camping de plusieurs jours
- Activités autogérées (sous la supervision d'un adulte)





ADOLESCENTS DE 14 À 17 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Besoins sexuels

Affirmation de la personnalité, besoin d'indépendance et d'autonomie

Recherche de ses limites, de celles des autres et du système en général

Besoin de discussions, de réflexions, ambivalence dans les comportements
(besoin de groupe et de solitude... besoin de se dépenser à fond, et de ne rien faire)

Besoin de conflits (opposition systématique)

Négation des valeurs : idéalisation mais aussi identification (modèles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Les activités sont organisées collectivement, laissant des possibilités d'initiatives, de propositions, de choix et éventuellement de refus

Sports collectifs

Jeux de coopération

Jeux de rôle

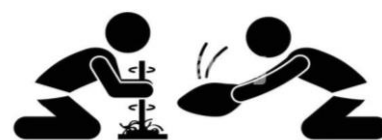
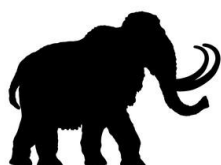
Organisation de débats, matchs d'impro, moments de discussions et d'échanges

Activités d'expression très élaborées
(techniques audiovisuelles et informatiques, etc.)

Activités créatives très élaborées

Lecture et musique

Activités autogérées
(sous la supervision d'un adulte)





LA JOURNEE TYPE

*8h15 : Réveil et début du Petit déjeuner échelonné

Pour respecter le rythme de sommeil de chacun, on fonctionnera sur le principe du réveil échelonné. Ceci demande de la part des animateurs d'être organisés et ponctuels.

*9h00-9h30 : Préparation /rangement/ équipement

L'animateur veille au fait que l'enfant mette des vêtements appropriés à l'activité qui va être pratiquée.

A notre départ, les chambres doivent être propres, rangées. A l'animateur de guider son groupe, et de veiller à ce que les chambres soient en état avant de partir aux activités

C'est un acte éducatif important que d'apprendre au jeune à faire son lit et ranger ses affaires : c'est un des aspects de son autonomie. C'est aussi une sensibilisation à l'hygiène et à l'attrait d'un environnement agréable.

L'équipement :

Équipement vestimentaire et matériel adapté à l'activité prévue et aux conditions climatiques (vérifier que les enfants aient chapeau, lunettes, crème solaire, eau...).

Utiliser un matériel adapté à la taille des enfants.

Vérifier le bon état du matériel.

*10h00-12h00 : Activité, (grands jeux, activités sportives, visite de musée ...)

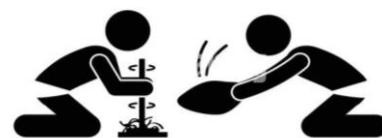
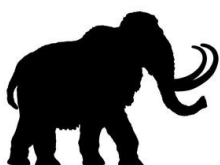
L'organisation :

Chaque adulte s'engage à encadrer un groupe, il doit alors se conformer aux consignes strictes de la réglementation.

Avoir à disposition de l'eau pour les jeunes, trousse à pharmacie, dossiers des jeunes, moyen de communication.

Communiquer régulièrement entre animateurs, avec le responsable sur le déroulement de l'activité et mettre en place des temps de rassemblement.

Ne jamais laisser d'enfants seuls.





Météo :

- Prendre connaissance de la météo annoncée.
- En cas de dégradation des conditions météorologiques, se reprocher du moniteur, interrompre l'activité.

En cas d'accident :

- 1- Prévenir tout de suite le responsable
- 2- Le responsable prévient les secours
- 3- Rassurer l'enfant et le reste du groupe en attendant que les secours et si possible un animateur vienne en renfort
- 4- Ne pas laisser le groupe ou la victime seul, mettre à l'écart le reste des enfants
- 5- Effectuer uniquement les premiers secours

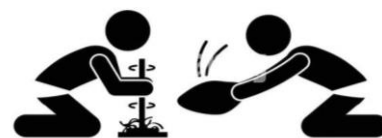
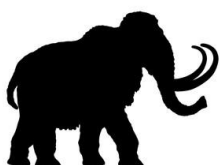
*12h30-14h00 : Repas + Temps calme

Repas : Il doit être un moment de convivialité. Un adulte sera placé par table. La participation de l'animateur est active et permet un échange avec les enfants (activités de la journée, lancement de rumeurs pour les futurs grands jeux, rôle pédagogique, etc...). C'est également un moment important de la vie quotidienne où l'animateur pourra déceler un éventuel problème chez le jeune. Chaque adulte à table veille à faire respecter certaines règles de groupe qui devront être appliquées dès les premiers repas. L'adulte en est le référent et doit donc les respecter lui-même :

- Inciter à la propreté des tables
- Limiter le niveau sonore si celui-ci est trop élevé.
- Respecter le personnel de service en invitant les jeunes aux règles usuelles de politesse.
- Inciter les jeunes à goûter à tout ce qui leur est proposé (dans la limite des régimes alimentaires spécifiques...). Tous les plats sont bien présentés afin de susciter l'envie et l'alimentation est équilibrée... Il est évident que l'animateur aura un rôle d'exemple pour les jeunes ...

Temps calme : Comme son nom l'indique, il s'agit d'un moment propice au repos et à la récupération. Les animateurs pourront proposer des activités calmes (jeux de cartes, lecture, écriture, etc....)

*14h00-16h45 : Activité + Goûter Cf activité matin





*17h30-18h30 : Douches /Temps libre

Après les activités, un temps est nécessaire à la récupération, à la décompression et aux douches.

Les animateurs sont responsables de leur tranche d'âge et veilleront à prendre en compte les besoins de chacun et de proposer des temps d'activité aux enfants quand ils ne sont pas aux douches.

De plus et même si cela paraît évident, les animatrices assureront les douches des filles et les animateurs celles des garçons !

La douche est obligatoire, et doit s'effectuer avant le repas du soir, veiller à ce que tous passent à la douche, portent des vêtements propres...

Il appartient aux animateurs d'avertir sur les règles de mettre une organisation en place afin de gérer le flux entre ceux qui veulent se défouler encore, ceux qui veulent passer un temps calme et ceux qui veulent passer aux douches.

Ne pas laisser les enfants seuls à l'étage, effectuer des tours des chambres afin de vérifier que tout se passe bien.

*18h30-19h00 : Parole jeune /Organisation journée lendemain

Ces réunions sont des moyens de communication, d'information et d'expression. Elles permettent d'entendre et de connaître les attentes de chacun.

*19h30-20h30: Repas Cf Repas midi

*20h30 : Veillée

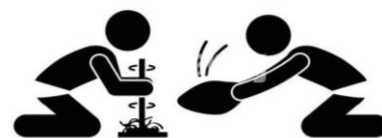
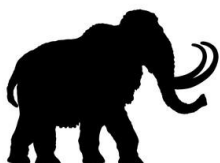
Il s'agit d'une période d'activités qui doit être prévue et anticipée comme les activités de la journée. Ces activités doivent prendre en compte ce qu'il s'est passé pendant la journée. Si la journée a été physique ou que les enfants sont fatigués il faudra alors privilégier des activités calmes afin de respecter le rythme des jeunes. Il faudra cependant lors de veillée un peu plus « énergique » penser à la reprise en main du groupe avant un retour au calme qui permettra aux jeunes de regagner leurs chambres dans de bonnes conditions.

*Coucher en fonction de l'âge et de l'état de fatigue des jeunes.

Un bon sommeil est réparateur.

L'heure du coucher sera déterminée en fonction des activités du lendemain, la fatigue du groupe...

Tous les animateurs seront présents lors du coucher des jeunes ; ils sont là pour veiller à calmer les esprits si les enfants sont excités (souvent signe d'une fatigue prononcée).





ORGANISATION GENERALE

* La vie quotidienne

Il s'agit d'une priorité quant à sa mise en place ! Une vie quotidienne qui fonctionne est une des garanties de la sécurité des enfants et de la réussite du séjour.

Au début de chaque séjour, les règles de vie quotidienne devront être définies avec précision, discutées et expliquées aux enfants. Il est important pour l'animateur de pouvoir définir le « pourquoi » de l'interdit afin de permettre une assimilation plus rapide et plus efficace chez l'enfant.

Elle doit être un moment propice à l'éducation des enfants pour une vie sociale harmonieuse. A ce niveau, le rôle d'animateur est primordial. Il devra veiller entre autres :

- Au respect mutuel (envers les autres enfants, les encadrants, le service technique, etc....)
- A l'hygiène de vie (toilettes, alimentation, etc....)
- A la responsabilisation (rangement de ce que j'utilise...)
- A l'autonomie de l'enfant
- Au partage (entre enfants et encadrants).

Elle doit faciliter le travail du personnel technique :

- Respect des horaires : pour les repas ou évacuation des chambres. Tout retard se répercute sur les autres
- Respect de la propreté (rangement et nettoyage) : tout lieu non nettoyé et / ou rangé empêche le personnel technique de faire correctement son travail (toilettes, salles d'activités, tables à manger, chambres, etc....)

*Le linge :

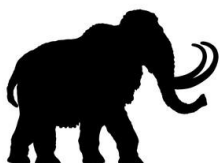
Le trousseau sera vérifié à l'arrivée et à la fin du séjour pour les 8-13 ans. Il n'y a pas de possibilité de le laver.

*Traitement médical :

L'assistant sanitaire est chargé des petits soins quotidiens et de la distribution des médicaments.

AUCUN MÉDICAMENT SANS ORDONNANCE NE SERA ADMINISTRE AUX JEUNES (même homéopathie ou médicaments en vente libre). LES FAMILLES DOIVENT IMPERATIVEMENT REMETTRE LORS DU DEPART LES TRAITEMENTS AVEC ORDONNANCE.

AUCUN JEUNES NE DOIT AVOIR DE MÉDICAMENTS EN ACCÈS LIBRE.





*Argent de poche :

Le montant de l'argent de poche est laissé à l'appréciation des familles (mais 30€ semblent suffisant).
-A la demande des familles l'argent sera récupéré et géré par l'équipe d'animation avec les enfants, dans le cas contraire les enfants gèrent leur argent de poche.

*Les trousse de secours :

Des trousse de secours sont prévues pour les sorties. Elles sont remises quotidiennement par l'A.S. qui les vérifie et les complète. Les animateurs en sont responsables et signale si la trousse doit être réalimenter.

En cas d'urgence, le directeur prévient son responsable, les parents et les secours si nécessaire.

*Les règles de vie :

Elles ont pour but de donner un cadre de sécurité et des repères clairs aux enfants ainsi que des bases communes pour une vie en collectivité harmonieuse.

Les règles plus spécifiques (heures d'activités, règlement de l'hébergement...) seront énoncées aux enfants lors de réunions. Le jour de l'arrivée, un temps de règles de vie sera prévu par l'équipe d'animation.

*Téléphone portable :

Les adolescents sont souvent aujourd'hui dépendants de leur téléphone portable.

L'objectif d'un séjour de vacances étant de favoriser la vie en groupe et participer au mieux vivre ensemble, l'utilisation du téléphone portable sera limitée à des moments précis.

Soucieux de pouvoir permettre aux jeunes de participer pleinement à l'organisation du séjour, nous les solliciterons quant aux limites à fixer pour l'utilisation du portable dans le respect de la vie en collectivité.

Par ailleurs le téléphone portable sera sous la responsabilité du jeune lui-même quel qu'en soit le modèle ou le prix.

Les disparitions ou vols de portable ne seront pas sous la responsabilité du directeur et de son équipe mais une attention particulière sera portée à ce type de problématiques.

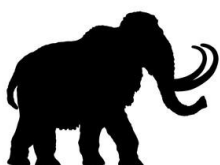
Tout jeune utilisant son portable de façon inadapté et en dehors des moments prévus, se verra être privé de son téléphone. Il le lui sera restitué par la suite.

*La cigarette :

Conformément à la réglementation en vigueur dans les centres de vacances, il sera interdit pour tous de fumer dans les locaux et durant les activités. Une zone fumeur sera prévue pour les adultes à l'extérieur de la structure tout en ne perturbant pas le fonctionnement du séjour.

Il sera interdit aux jeunes de fumer.

Jusqu'à un décret en date du 25 mai 2010, la vente de tabac aux mineurs âgés d'au moins 16 ans était autorisée. Désormais, l'interdiction a été étendue à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans. Le



SEJOUR MANOSQUE 2025



vendeur peut demander à l'acheteur d'apporter la preuve de sa majorité par pièce d'identité ou tout autre document officiel muni d'une photographie.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, ART. L.3512-12 et R.3515-5

***Les boissons alcoolisées :**

Nous poserons un interdit formel.

***Les substances illicites (les drogues) :**

Tout usage est strictement interdit. Les transgressions seront sanctionnées, cela peut aller jusqu'à l'exclusion immédiate.

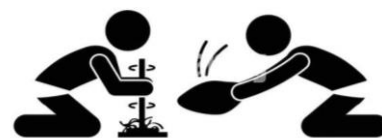
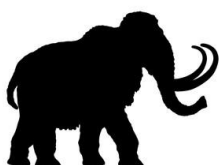
***Le départ et l'arrivée du séjour :**

Le jour du départ. Il est très important d'être présent, souriant, organisé et motivé dès les premières secondes et ce, malgré l'horaire matinale ! Les parents et les enfants ont besoin d'être rassurés de se sentir pris en compte et accompagnés pour ce moment parfois compliqué.

***Le protocole sanitaire :**

Le protocole sanitaire en vigueur lors du départ sera affiché et mis en place pour toute la durée du séjour.

ROLE ET PLACE DE CHACUN





Quelles sont les missions d'un animateur et d'un directeur d'accueil collectif de mineurs ?

Ces deux fonctions sont indispensables pour assurer l'encadrement des mineurs accueillis collectivement durant leurs périodes de vacances, de congés professionnels ou de loisirs, principalement en séjours de vacances, en séjours linguistiques, en camps de scoutisme, en accueils de loisirs ou en "clubs" de jeunes.

L'animateur a pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants.

Il a ainsi sous sa responsabilité un groupe de mineurs dont l'effectif dépend de la tranche d'âges accueillie et des activités proposées.

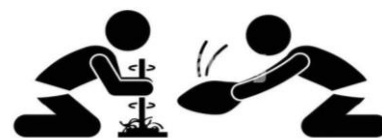
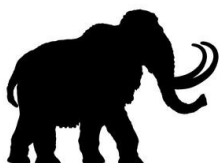
Il est chargé de :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés ;
- participer au projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer leur vie quotidienne et les activités ;
- construire une relation individuelle et/ou collective de qualité avec les enfants et les adolescents ;
- accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement.

Il propose et organise les activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants en tenant compte de leurs envies.

Il est également présent au moment des repas et surveille la toilette des plus petits.

Partie prenante du projet pédagogique, il doit avoir un comportement exemplaire à la fois dans ses propos, dans sa tenue et dans son attitude.





Le directeur est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif, et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

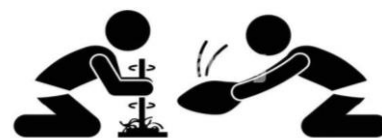
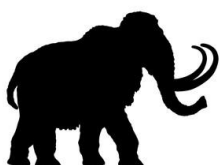
Il élabore, en concertation avec l'équipe d'animation, un projet pédagogique précisant les conditions de mise en œuvre de celui-ci qui concernent :

- l'âge des mineurs accueillis,
- la nature des activités proposées,
- le cas échéant, les conditions de mise en œuvre des activités physiques,
- la répartition des temps d'activités et de repos,
- les modalités de participation des mineurs,
- le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps,
- les modalités de fonctionnement de l'équipe,
- les modalités d'évaluation de l'accueil,
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Il a autorité sur l'ensemble des personnels, coordonne l'équipe d'animation, s'assure que le travail des animateurs est également un temps de formation, et porte une attention particulière aux animateurs stagiaires.

Il coordonne les interventions conduites en direction des enfants et des jeunes, et gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, comités d'entreprises, municipalités, familles...).

Il rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil.





L'esprit d'équipe doit être notre souci permanent, intégré à tous les moments du séjour, les éventuels désaccords doivent être discutés de manière collégiale entre adultes et en aucun cas devant les enfants.

Ce que nous attendons de l'équipe d'animation :

- Qu'ils s'inscrivent dans ce projet pédagogique
- Que chacun assure un cadre de sécurité affective, physique et morale
- Que chacun ait un comportement personnel compatible avec les fonctions qu'il occupe
- Qu'ils travaillent en équipe en fonction d'un projet commun
- Que chacun soit disponible, tolérant et à l'écoute de l'autre
- Que chacun puisse porter un regard sur l'action, le déroulement de la journée, que chacun puisse dire comment il vit les différents moments du séjour
- Que chacun ait la possibilité de se former, d'évoluer, d'échanger sur ses pratiques, de préparer des activités, de discuter des situations vécues
- Que chacun prenne en compte le jeune tel qu'il est, avec ses besoins, ses désirs, ses demandes
- Que chacun fasse appel au bon sens dans toutes situations

Concernant la vigilance auprès des enfants, les animateurs sont responsables de leur groupe pour toute la durée du séjour. Ils ont d'ailleurs la responsabilité d'assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. Tout le personnel encadrant doit savoir à tout moment où sont les enfants.

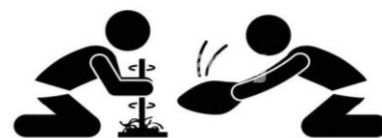
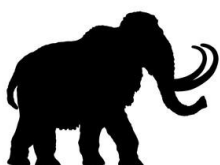
LES NON NEGOCIABLES / EQUIPE D'ANIMATION

Les non-négociables ne peuvent être discutés. Ils constituent une base solide au projet pédagogique. Ils relèvent à la fois de la réglementation, de la bonne morale et du bon sens.

- Toutes actions dangereuses envers les autres, de type :
 - Physique : violence, vandalisme, coups, abus sexuels, consommation de drogue, alcool.
 - Morale : racisme, ségrégation, dévalorisation, humiliation, harcèlement...
- S'absenter du centre sans prévenir, en dehors des jours de congé.
- Toute attitude lymphatique, attitude allant à l'encontre du présent projet pédagogique.
- Interdiction d'introduire de l'alcool dans le centre de vacances
- Fumer en présence des enfants et en dehors des endroits aménagés.

Les relations d'ordre personnelles ne doivent pas entraver le bon fonctionnement de l'équipe.

Toute action allant à l'encontre de ces non-négociables entraîneraient un renvoi du centre, ainsi que les sanctions relatives à la faute.





La direction, Son rôle :

Elle se doit d'assurer un cadre de sécurité pour tous, de faire respecter ce présent projet. Nous nous engageons à vous former, à vous écouter, à échanger nos pratiques, nos différents modes de fonctionnement.

En cas de conflits, nous sommes médiateurs.

Nous sommes garant du travail d'équipe.

Nous allons vivre et travailler ensemble lors de ce séjour pour un intérêt que nous partageons déjà. Nous souhaitons à chacun de trouver sa place au sein de l'équipe et de pouvoir s'épanouir.

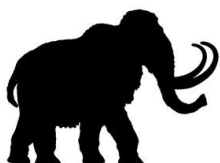
L'animateur, Son rôle :

- Assurer un cadre de sécurité physique, affective et morale.
- Proposer des activités variées en fonction des capacités du public et les maîtriser.
- Respecter le rythme de vie des enfants.
- Avoir en permanence les fiches sanitaires de liaison avec lui ainsi que la trousse de secours lors des sorties du centre.
- Toujours savoir où sont les enfants
- Faire appel au bon sens
- Rester accessible aux enfants
- Accepter que les enfants n'aient pas envie de jouer, ne pas les forcer et les laisser faire.
- Faire l'appel des enfants, les compter régulièrement et connaître l'effectif présent.

Pensez qu'il faut agir, avec les jeunes, les enfants, sans se réfugier derrière la paresse, l'insouciance ou le laisser aller. Il faut être présent et actif dans tous les temps. Il faut se montrer dynamique dans l'animation tout en agissant avec sérieux et rigueur dans les moments moins récréatifs. L'animateur compétent saura faire cette part des choses et saura trouver le bon ton pour répondre aux attentes des enfants et jeunes. Il posera des règles très claires et justifiées. Il saura éviter le piège du laisser-aller et saura créer une véritable relation de confiance en sachant conserver son rôle et sa fonction d'animateur. Il se fera apprécier pour ses compétences et ses richesses.

L'assistant sanitaire, Son rôle :

- Réconforter et soigner les enfants
- Informer l'équipe d'animation des problèmes de santé des jeunes et enfants
- Rassurer les parents souhaitant lui parler
- Assurer les soins quotidiens et tenir le cahier d'infirmier à jour
- Exécuter les traitements réguliers sur ordonnance
- Gérer la pharmacie du centre
- Récupérer et distribuer les trousse de secours, après avoir été vérifiées et complétées





L'EVALUATION

Pourquoi évaluer ?

L'évaluation, c'est :

- Reconnaître et mesurer des effets.
- Mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.

Comment ?

Le plus souvent, elle se traduit par des questions posées avant, pendant et après le projet.

Nous collecterons et analyserons ces informations lors d'observations, de temps de discussion formalisés avec les jeunes, réunions d'équipe, fiche d'appréciation de séjour.

Certaines de ces données permettent une régulation durant le séjour, d'autres seront utiles pour l'organisateur.

L'évaluation permet également de prendre du recul sur les actions en cours, dans des situations où l'urgence guide parfois la décision.

L'équipe d'animation fera quotidiennement chaque soir ou à tout moment, si urgence est, un point sur le fonctionnement général du séjour. Ces points quotidiens permettront de voir si les différents objectifs peuvent être atteints et se réadapter de manière à s'y rapprocher au maximum.

Les temps d'évaluation de l'équipe d'animation :

- Temps d'évaluation quotidien mais informel avec l'équipe d'animation (temps de repas, début et fin de journée).
- Réunion d'équipe en fin de journée pour faire un bilan et préparer les journées à venir.
- Réunion d'équipe en fin de séjour pour faire un point général.

Les temps d'évaluation avec les jeunes :

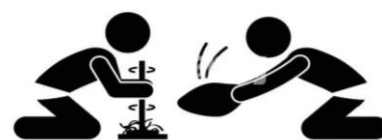
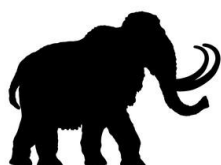
- Temps d'échange plus ou moins formels avec les jeunes tout au long du séjour.
- Temps d'échange formel le soir avec tous les jeunes et l'équipe d'animation.

Critères d'évaluation :

- Les retours des participants, la fréquentation des séjours
- L'évolution des enfants durant les séjours, les relations dans le groupe, les nouveaux acquis des enfants

Outils d'évaluation :

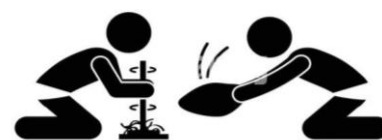
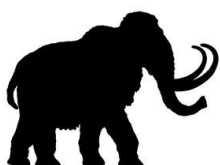
- Réunions quotidiennes et bilan de l'équipe d'animation
- Sondage satisfaction réaliser auprès des familles
- Bilan séjour distribué aux participants





Evaluation générale :

		1	2	3	4
P	Objectifs fixés cohérents ?				
R	Objectifs fixés atteints?				
O	Lien réussit entre le projet et les activités proposées ?				
J	Lien réussit entre le projet et la gestion de la vie quotidienne ?				
E	Projet adaptés au public accueilli ?				
T	Activités proposées adaptées au public				
	Répartition des tâches au sein de l'équipe				
E	Place dans l'équipe pour chacun				
Q	Relation équipe animation				
U	Relation équipe animation/équipe de direction				
I	Gestion du groupe				
P	Mise en place,organisation,anticipation,menée des activités				
E	Intervenants extérieurs				
E	Respect du rythme des enfants				
N	Participation des enfants aux activités				
F	Participation des enfants à la vie quotidienne				
A	Respect sécurité physique et morale				
N	Relation dans le groupe d'enfants				
T	Respect des consignes de la vie en collectivité				
S	Prise en compte des besoins de chacun				
	1 :Très satisfaisant				
	2: Satisfaisant				
	3 :Moyen				
	4: Insatisfaisant				





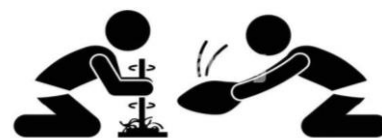
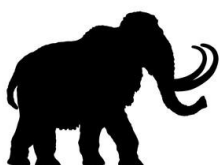
CONCLUSION

Ce projet est aussi bien la trame du séjour mais il représente également un engagement moral de la part de tous adultes qui mettront alors un point d'honneur à le faire vivre et le respecter.

Ce dernier permet de guider notre travail, il est une ligne de conduite en évolution permanente dans nos actions.

Toutes propositions pourront donc l'enrichir. L'équipe d'animation se trouve donc l'auteur de ce projet, responsable de l'améliorer et de l'évaluer afin de participer à l'éducation et au développement de l'enfant.

En lien avec la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer toutes les animations proposées tendent à travers la démarche pédagogique de l'équipe, à favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et à développer la participation réelle des enfants.

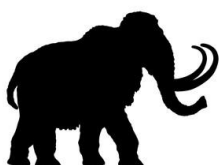




ANNEXES

NUMEROS UTILES :

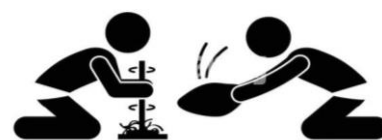
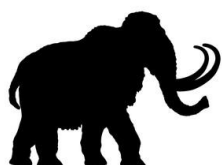
Police	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence	112
Anti poison Marseille	04 91 75 25 25
Enfance maltraitée	119
Directeur séjour Ornella Duprez	07 88 12 22 60
Centre Regain sainte Tulle	04 92 70 21 71
SIVOM de Villefranche-sur-Mer	04 93 01 86 60
Les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)	
SDJES06 DSDEN des Alpes Maritimes 53 Avenue Cap de Croix 06181 Nice	04 93 72 63 00
SDJES des Alpes de Haute-Provence	04 86 89 40 58
Cité administrative Romieu Rue Pasteur 04000 Digne-les-Bains	





**Fiche d'appréciation du séjour à remplir le dernier jour
Du 14 au 18 avril 2025 *Que penses-tu ?**

	AU TOP	PEUT MIEUX FAIRE	SANS PLUS	REPONSES LIBRES
As-tu passé un bon séjour ?				
Les animations correspondaient-elles à tes attentes ?				
Étais-tu content de ton groupe ?				
As-tu aimé l'organisation (départ échelonné, trajet, matériel) ?				
Le site d'accueil était-il bien ? (Repas, chambre, installation)				
As-tu aimé l'ambiance générale ?				
Penses-tu avoir été sympa avec les autres jeunes, le personnel et les animateurs ?				
As-tu respecté les règles de vie durant le séjour ?				
As-tu pu te passer de ton portable ? Qu'est-ce que ça t'a apporté ?				
Souhaites-tu repartir en séjour avec nous ? Sinon pourquoi ?				





Programme séjour Manosque

**PROGRAMME SEJOUR INTERCOMMUNAL A MANOSQUE
DU 14 AU 18 AVRIL 2025**



LUNDI 14 AVRIL	MARDI 15 AVRIL	MERCREDI 16 AVRIL	JEUDI 17 AVRIL	VENREDI 18 AVRIL
<p>MATIN 09H00 : DEPART</p> <p>Baie des fourmis à Beaulieu-sur-Mer</p> <p>12H00: ARRIVEE SUR SITE ET DEJEUNER</p> <p>APRES MIDI</p> <p>PAINTBALL à Manosque</p> <p>VEILLEE Grand jeu "Lundi tout est permis"</p>	<p>Sortie à la journée avec pique-nique</p> <p>" DEFI SPORTIF "</p> <p>ACCROBRANCHE</p> <p>à Sainte Tulle</p> <p>VEILLEE Laser Games</p>	<p>Sortie à la journée avec pique-nique</p> <p>" DEFI CULTURE "</p> <p>MUSEE DE PREHISTOIRE à Quinson</p> <p>VISITE GUIDEE & ATELIERS PEDAGOGIQUES Feu - Tir à l'arc - Taille</p> <p>VEILLEE Cinéma</p>	<p>Sortie à la journée avec pique-nique</p> <p>" KHO LANTA" JOUR DES EPREUVES</p> <p>ESCALADE à Volx & COURSE D'ORIENTATION au Lac de la Vanade</p> <p>VEILLEE Boom</p>	<p>MATIN</p> <p>INVENTAIRE & RANGEMENT</p> <p>APRES MIDI 14H00 : RETOUR</p> <p>16H00 REMISE DES PRIX ET GOUTER</p> <p>dans le jardin de l'ancienne école du plateau Saint Michel de Villefranche-sur-Mer</p>

